



**PROCÈS-VERBAL DE LA 1<sup>re</sup> RÉUNION  
COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
DES DÉCOUVREURS 2019-2020**

**9 octobre 2019, 19 h 30**

**Salle La Chapelle du Centre administratif**

Étaient présents (en gras):

DÉLÉGUÉ	ÉCOLE	SUBSTITUT
<b>M. Stéphane Lapierre</b>	Collège des Compagnons	<b>M. Jimmy Perron</b>
<b>M. René Boudreau</b>	École secondaire De Rochebelle	M. Stéphane Laliberté
Mme Séverine Tacquenièr	Polyvalente de l' Ancienne-Lorette	Mme Caroline Renaud
<b>M. Jean-Hubert Smith-Lacroix</b>	École des Cœurs-Vaillants	Mme Cynthia Beauchemin
<b>Mme Marie-Christine Nolet</b>	École du Campanile	Mme Fatna Chater
<b>M. Guillaume Picard</b>	École des Hauts-Clochers	Mme Mireille Genest
M. Martin Corbeil	École secondaire des Pionniers	M. Richard Boulay
<b>M. Sébastien Boucher</b>	École Sainte-Geneviève	Mme Émilie Fournier
<b>M. Samuel Lafleur-Careau</b>	École Fernand-Seguin	Mme Marise Fortin
<b>Mme Josal Kadri</b>	École Filteau	Mme Julie Vallée
<b>M. Sébastien Pomerleau</b>	École Saint-Mathieu	
<b>Mme Clémence Morin</b>	École L' Arbrisseau	Mme Catherine Gagnon
<b>Mme Geneviève Charest</b>	École L'Étincelle-Trois-Saisons	
Mme Kathie Gagnon	École Le Ruisselet	Mme Maripier Tremblay
Mme Nathalie Gilbert	École Les Bocages	<b>Mme Valérie Savard</b>
M. Yan Castilloux	École Les Primevères-Jouvence	Mme Valérie Lépine
<b>Mme Karine de Hollain</b>	École Les Sources	Mme Véronique Lavoie
M. Louis Bourque	École Saint-Louis-de-France/Saint-Yves	M. Jérôme Lavoie
Mme Angela Marsh	École Saint-Michel	
<b>Mme Sophie Myrand</b>	École Marguerite-D' Youville	M. Luca Fortin
	Représentant EHDAA	Mme Antje Huismann
<b>M. Christian Pleau</b>	Directeur général	

Agit à titre de secrétaire : Mme Marie-Hélène Dubé

## 1<sup>RE</sup> PARTIE – PROGRAMME D'ACCUEIL

Mot de bienvenue

Monsieur Stéphane Lapierre souhaite la bienvenue aux membres et explique le rôle du comité de parents.

## PRÉSENTATION DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Lapierre invite les membres à se présenter.

## 2<sup>E</sup> PARTIE – RÉUNION DU COMITÉ DE PARENTS

### 1. OUVERTURE

#### 1.1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

Monsieur Stéphane Lapierre constate qu'il y a quorum.

## 1.2 Adoption de l'ordre du jour

<b>PROJET D'ORDRE DU JOUR</b>	
1 <sup>ère</sup> PARTIE – PROGRAMME D'ACCUEIL Mot de bienvenue Présentation du Comité de parents	20 min
2 <sup>e</sup> PARTIE – RÉUNION DU COMITÉ DE PARENTS 1. OUVERTURE 1.1. Ouverture de la séance et vérification du quorum 1.2. Adoption de l'ordre du jour 1.3. Adoption et suivis au procès-verbal de la réunion du 5 juin 2019 1.4. Embauche d'un rédacteur ou d'une rédactrice des procès-verbaux 1.5. Interventions du public	10 min
2. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS 2.1. Procédure d'élections 2.1.1. Explication de la procédure proposée et des fonctions reliées aux postes en élection 2.1.2. Adoption de la procédure d'élection 2.1.3. Élection d'un(e) président(e) d'élection et de scrutatrices ou scrutateurs 2.2. Élections des officiers du Comité de parents 2.2.1. Présidence 2.2.2. Vice-Présidence 2.2.3. Responsable des communications 2.2.4. Trésorier 2.3. Nomination du représentant du comité de parents au comité consultatif de transport 2.4. Nomination des représentants du comité de parents à la FCPQ	30 min
3. CONSULTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE 3.1. Politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool	15 min
4. INFORMATION DES REPRÉSENTANTS 4.1. Du directeur général 4.2. Du président 4.3. Des commissaires parents	30 min
5. DÉCISIONS 5.1. Adoption des règles de régie interne 5.2. Appui d'un membre au poste de vice-président à la FCPQ 5.3. Adoption des critères et modalités pour les Bourse d'implication parentales	15 min
6. INFORMATION 6.1. Calendrier des réunions du comité de parents 6.2. Formations FCPQ	20 min
7. CONSULTATION DE LA FCPQ AU SUJET DU PROJET DE LOI 40	30 min
8. INTERVENTIONS DES MEMBRES	10 min
9. LEVÉE DE LA SÉANCE	

*Il est proposé par madame Clémence Morin appuyée par madame Sophie Myrand d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

***Adopté à l'unanimité***

## 1.3 Adoption et suivis au procès-verbal de la réunion du 5 juin 2019

*Il est proposé par madame Sophie Myrand appuyée par monsieur Guillaume Picard d'adopter le procès-verbal du 5 juin 2019.*

1.4 Embauche d'un rédacteur ou d'une rédactrice des procès-verbaux

*Il est proposé par monsieur Samuel Lafleur-Careau appuyé par madame Geneviève Charest que madame Marie-Hélène Dubé soit la rédactrice des procès-verbaux pour l'année 2019-2020 et que sa rémunération soit de 150 \$ par séance.*

***Adopté à l'unanimité***

1.5 Interventions du public

Il n'y a aucune intervention.

2. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS

2.1 Procédure d'élections

2.1.1 Explication de la procédure proposée et des fonctions reliées aux postes en élection

Monsieur Stéphane Lapierre explique la procédure d'élections. Il informe que quatre postes sont à pourvoir, soit un président, un vice-président, un responsable des communications et un trésorier, que tous les représentants au comité de parents sont éligibles et que le mandat de chacun de ces postes est d'un an.

2.1.2 Adoption de la procédure d'élection

*Il est proposé par madame Marie-Christine Nolet appuyée par madame Clémence Morin d'adopter la procédure d'élections.*

***Adopté à l'unanimité***

2.1.3 Élection d'un(e) président(e) d'élection et de scrutatrices ou scrutateurs

*Il est proposé par monsieur Samuel Lafleur-Careau appuyé par monsieur Stéphane Lapierre de nommer monsieur Christian Pleau président d'élection.*

***Adopté à l'unanimité***

2.2 Élections des officiers du Comité de parents

2.2.1 Présidence

Monsieur Samuel Lafleur-Careau propose Monsieur Stéphane Lapierre  
Monsieur Stéphane Lapierre accepte.

Le président d'élection proclame monsieur Stéphane Lapierre élu par acclamation à titre de président du comité de parents.

2.2.2 Vice-Présidence

Monsieur Stéphane Lapierre propose madame Marie-Christine Nolet.  
Madame Marie-Christine Nolet accepte.

Le président d'élection proclame madame Marie-Christine Nolet élue par acclamation à titre de vice-présidente du comité de parents.

### 2.2.3 Responsable des communications

Monsieur Stéphane Lapierre propose monsieur Samuel Lafleur-Careau.

Monsieur Samuel Lafleur-Careau accepte.

Le président d'élection proclame monsieur Samuel Lafleur-Careau élu par acclamation à titre de responsable des communications du comité de parents.

### 2.2.4 Trésorier

Monsieur René Boudreau propose monsieur Sébastien Pomerleau.

Monsieur Sébastien Pomerleau accepte.

Le président d'élection proclame monsieur Sébastien Pomerleau élu par acclamation à titre de trésorier du comité de parents.

## 2.3 Nomination du représentant du comité de parents au comité consultatif de transport

Attendu que:

- la commission scolaire a institué un comité consultatif de transport;
- ce comité est composé d'un représentant du comité de parents;

*Il est proposé par monsieur Stéphane Lapierre et résolu à l'unanimité que monsieur Samuel Lafleur-Careau représente le comité de parents au comité consultatif de transport des élèves de la commission scolaire pour l'année 2019-2020.*

***Adopté à l'unanimité***

## 2.4 Nomination des représentants du comité de parents à la FCPQ

Attendu que:

- le comité de parents de la commission scolaire des Découvreurs est membre de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ);
- le conseil général de la FCPQ est composé de deux délégués de chaque comité de parents, choisis parmi ses membres et selon les règles établies par celui-ci;
- entre les 1<sup>er</sup> et 31 octobre, chaque comité de parents nomme ses deux délégués, en spécifiant celui agissant à titre de premier délégué et celui agissant à titre de deuxième délégué;
- un, ou des substituts peuvent être nommés par résolution.

*Il est proposé par monsieur Samuel Lafleur-Careau et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Stéphane Lapierre en tant que délégué 1 et monsieur René Boudreau en tant que délégué 2 pour représenter le comité de parents à la FCPQ.*

***Adopté à l'unanimité***

### 3. CONSULTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

#### 3.1 Politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool

Monsieur Christian Pleau présente la politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool. Monsieur Jean-Hubert Smith-Lacroix apporte quelques questionnements et suggestions au document (voir Annexe 1). Le comité se penchera à nouveau sur la politique à la rencontre de novembre.

### 4. INFORMATION DES REPRÉSENTANTS

#### 4.1 Du directeur général

Monsieur Christian Pleau mentionne que la rentrée scolaire 2019 a accueilli plus de 12 560 élèves, 450 élèves de plus que l'an dernier. Il y a 1 208 élèves au préscolaire, 6 930 élèves au primaire et 4 926 élèves au secondaire. 4 écoles du territoire offrent la maternelle 4 ans.

16 millions de dollars ont été dépensés en travaux de construction dans les écoles cet été. 18 millions sont prévus pour l'an prochain.

Le service des ressources humaines a cumulé plus de 150 entrevues depuis le retour des vacances pour combler tous les postes, surtout dans les services de garde.

Le taux de diplomation de la commission scolaire est de 89 %. Des Découvreurs est la meilleure commission scolaire francophone dans la province. Selon les statistiques, 4 élèves sur 10 du territoire fréquentent une école privée.

Des tests d'eau seront faits dans toutes les fontaines des écoles pour vérifier le taux de plomb dans l'eau. Monsieur Sébastien Pomerleau demande si l'analyse d'eau se fait systématiquement dans les écoles et quels en sont les résultats. Monsieur Pleau vérifiera l'information.

Suite à la sortie dans les médias des plus belles cours d'école, monsieur Martin Corbeil demande si un budget sera débloqué pour rénover les cours d'école de la commission scolaire.

Monsieur Guillaume Picard demande si la commission scolaire a pris des mesures contre la fuite de carbone. Monsieur Pleau répond que toutes les écoles sont dotées de détecteurs de monoxyde de carbone, mais qu'il n'y a pas de contrôle à distance. Il reste à procéder à la mise en ordre des détecteurs.

#### 4.2 Du président

Il n'y a aucune information.

#### 4.3 Des commissaires parents

Lors de la dernière rencontre, il a été discuté du projet de loi sur les drogues. Monsieur Lapierre présente les quatre commissaires parents, lui-même, monsieur Martin Corbeil, monsieur Sébastien Pomerleau et un membre du comité EHDAA qui n'a pas encore été nommé.

### 5. DÉCISIONS

#### 5.1 Adoption des règles de régie interne

*Il est proposé par monsieur René Boudreau appuyé par madame Clémence Morin et résolu à l'unanimité d'adopter les règles de régie interne, tel que présenté.*

*Adopté à l'unanimité*

## 5.2 Appui d'un membre au poste de vice-président à la FCPQ

Attendu que:

- la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) a émis un avis d'élections, le 9 septembre 2019, pour combler le poste de vice-président à l'Assemblée générale qui se tiendra le 23 novembre 2019;
- sont éligibles à un poste d'officier tous les délégués du Conseil général, sauf pour le poste de représentant aux affaires anglophones, qui est réservé aux parents délégués par les comités de parents des commissions scolaires anglophones;
- le délégué doit joindre à son bulletin de mise en candidature une résolution de son comité de parents l'autorisant à se porter candidat à ce poste;
- un comité de parent ne peut appuyer qu'une seule candidature à l'un ou l'autre de l'ensemble des postes disponibles tant au Comité exécutif qu'au Comité d'éthique et de déontologie, sauf dans certaines situations particulières;
- M. Stéphane Lapierre est délégué du comité de parents de la commission scolaire des Découvreurs à la FCPQ;
- M. Stéphane Lapierre est le seul délégué à avoir manifesté son intérêt pour un poste au Comité exécutif ou au Comité d'éthique et de déontologie;
- M. Stéphane Lapierre désire se porter candidat comme vice-président de la FCPQ;

*Il est proposé par monsieur Sébastien Boucher appuyé par madame Sophie Myrand d'autoriser monsieur Stéphane Lapierre à se porter candidat au poste de vice-président de la FCPQ.*

***Adopté à l'unanimité***

## 5.3 Adoption des critères et modalités pour les Bourses d'implication parentales

Les membres discutent de la pertinence de devancer la date de tombée des mises en candidature. Pour cette année, il est proposé de garder le statut quo.

*Il est proposé par madame Clémence Morin appuyée par monsieur Sébastien Boucher et résolu à l'unanimité d'adopter les critères et modalités des bourses d'implication parentale pour 2019-2020, tel que présentés.*

***Adopté à l'unanimité***

## 6. INFORMATION

### 6.1 Calendrier des réunions du comité de parents

Monsieur Stéphane Lapierre présente le calendrier des rencontres du comité de parents. Il est proposé de changer la date du 11 décembre pour le 12 décembre 2019.

Monsieur Lapierre demande de changer la date du 22 janvier pour le 23 janvier puisqu'il s'agit d'une formation et que le formateur est disponible seulement le 23 janvier 2020.

Il est proposé de changer la date du 10 juin pour le 11 juin 2020.

Les membres discutent de la possibilité de débiter les rencontres à 19h15.

*Il est proposé par madame Clémence Morin appuyée par monsieur Guillaume Parent et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des réunions du comité de parents et de débiter les rencontres à 19 h 15.*

***Adopté à l'unanimité***

## 6.2 Formations FCPQ

Une liste des formations offertes par la FCPQ sera envoyée aux membres.

## 7. CONSULTATION DE LA FCPQ AU SUJET DU PROJET DE LOI 40

Monsieur Stéphane Lapierre mentionne que le Ministre de l'éducation a déposé le projet de Loi 40 le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Monsieur Martin Corbeil présente sommairement le projet de Loi 40. Pour les personnes intéressées, des capsules d'information de la FCPQ seront diffusées après la séance.

La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) consulte ses membres en vue de préparer sa position qui sera présentée au Conseil général. Cette consultation regroupe plus d'une centaine de questions à répondre et doit être répondue pour le 22 octobre 2019. Afin de soumettre la position du comité de parents, la consultation sera envoyée à tous les membres du comité de parents et un comité formé de l'exécutif et des membres intéressés préparera la réponse officielle du comité de parents à l'aide des réponses reçues.

*Il est proposé et appuyé de former un comité sur la consultation de la FCPQ, que son mandat soit de préparer et soumettre la réponse du comité de parents à la FCPQ sur le projet de Loi 40 et qu'il soit composé des membres de l'exécutif, de monsieur René Boudreau, de madame Clémence Morin et de monsieur Sébastien Boucher.*

***Adopté à l'unanimité***

## 8. INTERVENTIONS DES MEMBRES

Monsieur Samuel Lafleur-Careau annonce que, selon un article du Journal de Québec, la cours de l'école Fernand-Seguin est la plus belle de la province de Québec.

Monsieur Guillaume Picard aimerait connaître l'implication de la Ville de Québec dans les cours d'écoles. Monsieur Corbeil mentionne que la Ville a un protocole d'entente entre les municipalités et la commission scolaire.

Monsieur Sébastien Boucher demande d'assurer un suivi de la signalisation cette année.

## 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les membres sont invités à rester après la levée de la séance s'ils veulent en apprendre davantage sur le projet de loi 40.

*Il est proposé par monsieur Guillaume Picard et adopté à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 45.*

***Adopté à l'unanimité***

# ANNEXE I

## 3.1 Politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool

Voici six éléments, présentés ici sans ordre d'importance qui ont été soulevés.

### 1. Définition de « poste à risque élevé »

La politique propose, à la section 5.7 en page 3, une définition de « poste à risque élevé » qui non seulement est totalement à la discrétion de la commission scolaire mais pourrait être changé par cette dernière à tout moment sans que le personnel en soit avisé. Or, le fait d'occuper un tel poste a des conséquences, notamment en ce que cela entraîne l'application d'une politique de « tolérance zéro » selon ce qui est indiqué en page 8.

Ces choix entraînent une certaine imprévisibilité pour le personnel ce qui n'est pas souhaitable.

Une définition plus claire de ces postes devrait être prévue directement dans la politique. À défaut de cela, si la commission souhaite conserver son pouvoir discrétionnaire, on devrait prévoir un avis spécifique aux personnes concernées lorsqu'elles le deviennent et éventuellement un mécanisme permettant de contester cette désignation.

### 2. Définition de « drogue »

La définition proposée, en page 3, parle de « toute substance, [...] dont la consommation peut modifier le mode de pensée, la perception ou le comportement » et nous apparaît beaucoup trop large. Par exemple, il se trouvera plusieurs personnes pour vous dire que le sucre, par exemple, répond à cette définition.

Afin d'éviter que la politique vise trop large, il serait utile de réviser cette définition, quitte à se coller sur une définition existante dans une loi ou un règlement du Québec ou du Canada.

Qui plus est, il serait peut-être préférable que les définitions de « drogue », « alcool » et « médicament » soient mutuellement exclusives afin d'éviter qu'une même substance puisse amener un membre du personnel à enfreindre différentes sections de la politique.

### 3. Apparence de prérequis au support de la commission aux membres de son personnel

La politique proposée dit en page 1 que la politique vise à « Encourager les saines habitudes de vie et soutenir les employés qui prennent les moyens afin de surmonter une dépendance. » On lit également en page 8 que « La Commission remplira alors son obligation d'accommodement face à cet employé afin de lui permettre de surmonter sa dépendance tout en conservant son emploi, dans la mesure où l'employé manifeste une réelle volonté de la surmonter. »

Les passages soulignés suggèrent qu'il y a un prérequis à l'obtention de l'appui de la commission scolaire. Ils engendrent également des difficultés d'application substantielles car ils ouvrent la porte à des débats inutiles, notamment quant à savoir qui est en mesure d'évaluer la sincérité de la démarche d'un employé.

Afin non seulement de simplifier l'application mais également d'assurer que les membres du personnel qui ont besoin d'aide n'hésiteront pas à la solliciter, ces deux passages devraient être supprimés.

### 4. Critère de l'« effet sur le rendement »

Aux pages 4 et 5, la politique indique que la consommation de médicaments est permise si elle est faite dans le respect de la prescription ou de la posologie et qu'elle « n'a pas pour effet de nuire au rendement et à la sécurité au travail ».

Le critère de ne pas nuire au « rendement » apparaît excessif. En effet, plusieurs médicaments, par exemple des « beta-blockers » ou de simples anti-histaminiques peuvent rendre une personne plus fatiguée sans l'amener en deçà d'une condition lui permettant de remplir ses tâches adéquatement. La politique pourrait interdire la consommation qui, par exemple, « rend difficile ou impossible l'accomplissement des tâches régulières de l'employé ». Toutefois, on devrait s'assurer de ne pas capter des situations où l'employé qui donne habituellement « son 110% » serait restreint à la prestation d'une performance adéquate.

### 5. Restrictions à la possession d'alcool

On lit à la section 6.3 en page 5 que « Il est interdit, pour toute personne assujettie à la présente politique, alors qu'elle est au service de la Commission [...] d'avoir en sa possession de l'alcool. » Or, la définition des « lieux de travail » en page 3 s'étend aux stationnements qui sont sous le contrôle de la commission. Est-ce à dire que l'employé qui aurait fait l'épicerie sur l'heure du midi et laisserait une bouteille de vin dans son véhicule en après-midi serait en défaut de respecter la politique? De façon analogue, est-ce qu'un employé de soutien, par exemple une secrétaire, qui ne se rend pas au travail avec sa voiture ne pourrait pas faire une commission à la SAQ sur l'heure de dîner puis garder ses achats dans son bureau durant l'après-midi?

En bref, l'interdiction stricte d'avoir en sa possession telle que présentée actuellement semble couvrir un certain nombre de situations qui ne posent pas nécessairement problème. On pourrait par exemple limiter cet interdiction aux endroits dans lesquels se trouvent de façon régulière des élèves.

### 6. Conséquences des difficultés d'obtenir la collaboration d'un professionnel de la santé

En page 5, on lit que « En présence d'un médicament pouvant présenter [certains effets], l'employé doit remettre à la Commission un document provenant de son médecin ou de son pharmacien, indiquant les effets possibles. »

Une telle exigence fait reposer sur les épaules du personnel les effets potentiels d'un manque de collaboration de la part de certains professionnels de la santé, ce qui n'est pas souhaitable.

La commission devrait (a) s'engager à rembourser à l'employé les frais que le médecin ou pharmacien exigerait pour la délivrance d'un tel document, le cas échéant, et (b) s'engager à ne pas agir à l'encontre d'un employé qui n'a pas remis un tel document si le médecin ou pharmacien a refusé de le délivrer.

L'exigence est par ailleurs problématique en ce que le membre du personnel n'est pas en mesure de déterminer si elle s'applique à lui ou non. En effet, n'étant pas lui-même professionnel de la santé, il n'a pas les capacités requises pour déterminer s'il est en présence d'un médicament qui peut présenter les effets visés.